

**INFORMATIONS AUX PERSONNES CANDIDATES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À TITRE DE DIPLÔMÉ-E DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP
(Pour les programmes d'études techniques)**

1. La sollicitation des présentes candidatures est faite en conformité avec les articles 8 et 9 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et du *Règlement no 1 relatif à la régie interne du Cégep de Rivière-du-Loup*.
2. Les candidats-es sont priés-ées de compléter le formulaire de curriculum vitae abrégé ci-joint et de compléter la page deux en spécifiant leurs motivations à siéger au Conseil d'administration du Cégep de Rivière-du-Loup.
3. Les candidatures reçues en conformité avec les règles édictées seront analysées par le Conseil d'administration.
4. Après analyse des candidatures reçues, une recommandation sera faite au Conseil d'administration pour la nomination d'une personne diplômée dans un programme d'études techniques du Cégep de Rivière-du-Loup.
5. L'entrée en fonction de cette personne est prévue pour le 21 octobre 2024.
6. Le mandat de cette personne sera de trois (3) ans et pourra être renouvelé une fois.
7. Si besoin, des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat général (téléphone : 418 862-6903, poste 2236).
8. Les documents de candidatures doivent être transmis **au plus tard le 30 août 2024 à 17h00**, par courriel à : secgen@cegeprdl.ca

Informations relatives aux réunions du Conseil d'administration

- Les réunions ont lieu en présence le lundi à 17 h, avec souper fourni, à la salle B-124 du Cégep, pour une période d'environ deux heures, et ne sont pas sujettes à rémunération.
- Les dates retenues pour les séances de 2024-2025 sont les suivantes :
 - 23 septembre, 21 octobre, 11 novembre et 25 novembre 2024 ;
 - 10 février, 24 mars, 28 avril et 9 juin 2025.
- Certaines rencontres extraordinaires peuvent être fixées durant l'année, elles se déroulent habituellement en visioconférence et sont de courtes durées.
- Les frais de déplacement sont défrayés pour les administrateurs habitant à l'extérieur de la Ville de Rivière-du-Loup (dans un rayon de 100 km).
- Les avis de convocation et les documents sont acheminés par courriel une semaine précédant les rencontres.